

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 20 mai 2022

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusée : Mara PHILIP

Procuration : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND

Secrétaire : Sébastien GUILLON

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire rajoute deux points à l'ordre du jour :

- Attribution d'une subvention – Club couture « De fil en aiguilles »
- Achat de bottes de foin à un particulier

Délibération N°58 : Création d'un budget annexe lotissement La petite Mière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un budget annexe en HT, appelé « lotissement la Petite Mière » et valide le budget primitif 2022 équilibré comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Article	Montant	Article	Montant
Dépenses	6015	116 171,20	3555	166 171,20
	605	50 000,00		
	TOTAL	166 171,20	TOTAL	166 171,20
	Article	Montant	Article	Montant
Recettes	71355 Stock final	166 171,20	16878	166 171,20
	TOTAL	166 171,20	TOTAL	166 171,20

Délibération N°59 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser :

- un chèque de 650.00 € du Trésor Public pour dégrèvement sur la taxe foncière de 2020 émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal ;
- un chèque de 536.80 € de M.Bizet et Mme Caron pour règlement des frais de dépôt de pièces et cahier des charges Le Clos Roger, émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget annexe Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines ;
- 4 chèques de VEOLIA pour trop perçu émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal :
 - 229.67 €
 - 404.41 €
 - 32.89 €
 - 1 048.83 €

Délibération N°60 : Décision modificative 01 – Budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider la décision modificative N°01 comme suit :

DM N°01

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
		27638	116 171.20
Total	0,00	Total	116 171.20
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
		024	116 171.20
Total		Total	116 171.20

Délibération N°61 : Remboursement de charges à un locataire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à rembourser le locataire et à émettre le mandat correspondant pour un montant de 572.26 € au compte 6788.

Délibération N°62 : Remboursement des frais de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le remboursement de la somme de 261.50 € à l'agent concerné pour prise en charge de ses frais.

Délibération N°63 : Mise en place d'une part communale assainissement sur la facturation d'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe la part communale sur la consommation d'eau relative à l'assainissement à 0.20€ HT/m³.

Délibération n°64 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel séjour dans les Landes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ce mini-séjour pour 15 enfants et autorise Monsieur le Maire à modifier les tarifs et à signer le règlement intérieur.

Délibération n°65 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel séjour à Avignon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ce mini-séjour pour 12 enfants et autorise Monsieur le Maire à modifier les tarifs et à signer le règlement intérieur.

Délibération N°66 : Acquisition parcelle cadastrée section D n°519 - Propriété BIEZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 519, sise en zone UB pour une contenance d'environ 857 m² et en zone UC pour une contenance d'environ 103 m², avec bâti, propriété BIEZ, au prix de 250 000,00 €, honoraires non compris., autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération N°67 : Acquisition parcelles cadastrées section B n°1518, 1516, 216, 217, 1515, 219 et 218 Propriété DUMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°1518, 1516, 216, 217, 1515, 219 et 218, sises en zone UC pour une contenance d'environ 2 131 m², propriété DUMONT, au prix de 275 000,00 €, honoraires non compris., autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération N°68 : Acquisition parcelles cadastrées section B n° 481, 1425, 1758, 1760 et 1762 Propriété BOEUF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 481, 1425, 1758, 1760 et 1762, sises en zone N, pour une contenance d'environ 17 917 m², propriété BOEUF, au prix de 4,50 €/m², honoraires non compris, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, décide que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de prélever les crédits nécessaires à cette acquisition sur l'opération 97, acquisitions terrains et bâtiments.

Délibération N°69 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des décisions suivantes :

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
69	29-2022	Signature d'une convention avec la CCPA pour la plantation de haie			X
69	30-2022	Signature d'une convention avec le SDIS de mise à disposition d'un équipement sportif			X
69	31-2022	BUGEY Peinture – Travaux peinture 1 résidence Le Charmoy		6 974.09 €	
69	32-2022	STOP Musique – Rideau de devant de scène		6 947.24 €	
69	33-2022	VISIO Control – Caméras vidéo surveillance au Centre Aquatique		15 520.04 €	
69	34-2022	CITYLUM – Guirlandes illuminations		12 105.55 €	
69	35-2022	SOCATRA- Alimentation AEP chemin de la Charrière Eau et assainissement		18 970.00 €	
69	36-2022	GOMES Etanchéité – Etanchéité toiture terrasse école – Zones A et B		76 627.50 €	
69	37-2022	CMD – Fourniture et pose 3 portes Sanitaires espace Marie Louise		7 440.00 €	
69	38-2022	THERMIC Services – Compresseur +carte Inverter - CLSH		5 399.61 €	
69	39-2022	ASCENSEURS SERVICE – Contrat entretien ascenseur CIR pour 5 ans		1 068.68 €/an	
69	40-2022	ASCENSEURS SERVICE – Contrat entretien ascenseur ens. sportif et scolaire pour 5 ans		1 011.24 €/an	
69	41-2022	Pérouges Bugey Tourisme - Convention de dépôt vente livre Saint-Vulbas			
69	42-2022	Règlement intérieur Ain Pulse			X
69	43-2022	TPF Menuiserie – Remplacement volets – 1248 rue CF		3 900,00 €	
69	44-2022	TPF Menuiserie – Pose bardage – 966 rue CF		4 500,00 €	

Délibération n°70 : Changement du système de chauffage et climatisation à la mairie - Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SERVIGNAT pour un montant de 249 663,38 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°71 : Extension et réaménagement des vestiaires du stade - Marché de travaux – Avenant 1 lots 6, 7, 8 et 11 - Avenant 2 lots 2 et 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°72 : Aménagement de mode doux et pistes cyclables à Saint-Vulbas, rue Claires Fontaines, chemin Champoussier, rue des Sétives et rue Philibert le Beau - Marché de travaux – Avenant 1 lot 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°73 : Attribution d'une subvention – Club couture « De fil en aiguilles »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Club couture « De fil en aiguilles », une subvention de 904,00 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération N°74 : Achat de bottes de foin à un particulier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter des bottes de foin à 1 € la botte à un particulier. Cette dépense sera imputée à l'article 6288.

Pour information :

Sandrine RAVET fait part de plusieurs demandes d'habitants de Marcilleux pour l'installation de bancs dans le hameau. Jacques ROLLAND répond que des bancs restant en stock seront positionnés à Marcilleux. Maryline JAMES indique qu'il y a encombrement de stationnement de vélos et l'école et demande de rajouter des racks. Jacques ROLLAND répond que des racks seront achetés.

Voirie : lancement de travaux sur une partie de la rue Claires Fontaines (sud) pour élargir les trottoirs

Quelques dates à retenir :

- Kermesse : 24 juin 2022
- Forum des associations : 10 septembre 2022
- Fête du village : 11 septembre 2022

La séance est levée à 22h15.

La prochaine séance est fixée au jeudi 23 juin à 19h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 24 mai 2022

Le Maire,

Marcel JACQUIN